

**L'a pas honte de la ramener,
le père de Nahel qui ne s'est
jamais occupé de son fils
!!!!**

écrit par Christine Tasin | 7 juillet 2023





Pour un peu, si on était des gauchos on pourrait avoir un peu de pitié pour Nahel... Si,SI.. Mais on n'est pas des gauchos, et, à 17 ans, quand on cumule les infractions, les délits... on est responsable quoi qu'en disent les psys.

Il n'empêche... Il n'empêche qu'il manque des coups de poing dans la gueule au père du dit Naël qui depuis sa naissance n'a jamais vu son gosse, ne s'en est jamais occupé, et, j'imagine, n'a jamais donné un centime pour lui (comptant sur les trafic de drogue du gamin à peine sevré, peut-être ?).

Le gosse à peine froid voilà l'autre qui rapplique, la gueule enfarinée. Qu'espère-t-il ? Que les journalistes le paient pour avoir de croustillantes témoignages ? Ce n'est hélas même pas impossible. Recevoir un pactole de la part de la justice de France en compensation de la vie de celui qu'il appelle son fils ? Pas impossible du tout, évidemment.

Qu'est-ce qui a empêché ce bonhomme de mettre en oeuvre la justice pour obtenir un droit de visite de son fils, hein?

C'est bien plus facile de la mettre en oeuvre une fois que Nahel est mort, on risque pas d'avoir à s'en occuper. Quand je pense que ce type vient d'avoir un bébé... Pauvre gosse !

Les rats sortent, les vautours aussi. A gerber. Mais quand on voit que l'Etat lui-même vole 1 million d'euros à la famille du policier en détention sous prétexte que ce serait une donation et qu'à ce titre elle devrait être taxée, plus rien ne m'étonne. Quand je pense que l'Etat macronien qui est responsable de l'insécurité et du sentiment d'impunité de la petite frappe, ce qui a conduit Nahel à tirer va récupérer un million d'euros pour aider les associations à migrants à nous envahir encore plus, je vois rouge.

<https://www.capital.fr/economie-politique/cagnotte-pour-la-famille-du-policier-ce-quil-restera-vraiment-apres-les-impots-et-les-frais-de-gofundme-1473429>

Huit jours après la mort de son fils Nahel, Hicham Hammouti, 42 ans, sort du silence. Ce mercredi dans le cabinet parisien de son avocat, Me Serge Money, le quadragénaire annonce son intention de se porter partie civile dans cette tragique affaire.

(...) En 2006, il était incarcéré pour une affaire de stuprs. Et la mère de son enfant lui aurait annoncé leur séparation au parloir assurant qu'il ne verrait jamais son fils. Après quatre ans et demi passés en prison, il n'est « jamais parvenu à entrer en contact avec Nahel », assure-t-il. « J'ai réussi à l'apercevoir quand il sortait de l'école, raconte-t-il, mais sa mère a tout fait pour que je ne puisse jamais assumer mon rôle de père. »

« Je fais aussi cette démarche parce qu'on a dit beaucoup de mensonges sur mon compte. On a même dit que j'étais mort ou

que j'avais abandonné mon fils. (...) Aujourd'hui, Hicham a refait sa vie. Il est le père d'un bébé âgé de 21 mois. « Cette fois, je suis présent pour cet enfant », insiste-t-il.

Le Parisien

« Sa mère a tout fait pour que je ne puisse jamais assumer mon rôle » : le père de Nahel – qui n'a jamais rencontré son fils – sort du silence, cet ex-détenu pour trafic de stupe a décidé de se porter partie civile